



Tél: 04 90 74 12 70  
e-mail : [info@gargas.fr](mailto:info@gargas.fr)  
[www.gargas.fr](http://www.gargas.fr)

## **ARRETE TEMPORAIRE**

**Le Maire de GARGAS,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2211.1 à L.2211.2,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2213.1 et L.2213.2, relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et de stationnement,

Vu la demande de la société MIDI TRACAGE en date du 16 septembre 2025 pour des travaux de mise en sécurité de l'impasse du Val Soleil 84400 GARGAS,

## **ARRETE**

**Article 1 :** La Société MIDI TRACAGE, située 292 chemin des Grandes Terres, ZI les Argiles 84400 APT Cedex est autorisée à effectuer des travaux de mise en sécurité de l'impasse du Val Soleil 84400 GARGAS.

**Article 2 :** Pendant la durée des travaux du lundi 22 septembre 2025 au jeudi 2 octobre 2025 de 7h à 18h, sur l'emprise du chantier, la circulation sera alternée (alternat manuel) avec interdiction de dépasser, la vitesse sera limitée à 30 Km/h et le stationnement sera interdit.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera affiché en Mairie et aux lieux habituels d'affichage pendant la durée des travaux.

**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement de la publicité d'affichage.

**Article 5 :** le Directeur Général des Services, le Maire de GARGAS, le Commandant de la Brigade Territoriale d'APT sont chargés chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'application du présent arrêté, qui sera notifié à l'Entreprise : **MIDI TRACAGE, située 292 chemin des Grandes Terres, ZI les Argiles 84405 APT Cedex**

Fait à GARGAS le 16 septembre 2025

Le Maire,

Bruno VIGNE-ULMIER

